

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – travail – patrie

REGION DU SUD

DÉPARTEMENT DE LA VALLÉE DU NTEM

COMMUNE D'AMBAM

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES
MARCHES DE LA COMMUNE D'AMBAM

BP 163 AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – work - fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM COUNCIL

INTERNAL PROCUREMENT COMMISSION

<

ADDITIF N°001 RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/DAONO/PU/RS/D-VNT/C-AMBAM/CIPM/2025 DU 12/08/2025 POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTE DU NOURRISSON ET DES JEUNES ENFANTS DANS LA COMMUNE D'AMBAM POUR LE COMPTE DU FEICOM/COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD, Le Maire de la Commune d'Ambam porte à l'attention des potentiels soumissionnaires du report des dates de réception et d'ouverture des pli.

Pour ce fait, il ressort ce qui suit :

ANCIEN :

« 13-Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au SIGAMP de la Mairie d'Ambam sis à la Bibliothèque Municipale derrière le Préfecture d'Ambam) au plus tard le 11/09/2025 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AAONOPU/RS/D-VNT/C-AMBAM/CIPM/2025 DU 12/08/2025 POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTE DU NOURRISSON ET DES JEUNES ENFANTS DANS LA COMMUNE D'AMBAM POUR LE COMPTE DU FEICOM/ COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

15- Ouverture des plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, aura lieu le 11/09/2025 à 15 heures, heure locale à la Bibliothèque Municipale d'Ambam par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de d'Ambam siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier .Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de 03 (trois) mois à la date d'ouverture des offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée à l'exception de la caution de soumission.

Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

1. Les critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- non-respect de 70% de « OUI » des critères essentiels;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- du non-respect de 70 % des spécifications techniques indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO ;
- de l'absence de Certificat de Bonne pratique de Fabrication / Distribution, le cas échéant ;
- de l'absence de la Fiche d'Informations Techniques sur les Fournitures
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

2.Les critères dits essentiels

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché : Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *lu et approuvé* » des documents ci-après :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - Les cahiers des clauses techniques Particulières.

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70 % de « oui » à l'ouverture des offres seront admises à l'analyse financière.»

NOUVEAU :

« 13-Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires avec reliures en spirales dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devra parvenir contre récépissé au SIGAMP de la Mairie d'Ambam sis à la Bibliothèque Municipale derrière le Préfecture d'Ambam) au plus tard le 24/09/2025 à 14 heures, heure locale et devra porter la mention :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE N°007/AAONOPU/R/S/D-VNT/C-AMBAM/CIPM/2025 DU 12/08/2025 POUR LA MISE EN PLACE DU PROJET D'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION ET DE LA SANTE DU NOURRISSON ET DES JEUNES ENFANTS DANS LA COMMUNE D'AMBAM POUR LE COMPTE DU FEICOM/ COMMUNE D'AMBAM, DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU NTEM, REGION DU SUD.

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

15- Ouverture des plis

L'ouverture des offres qui se fera en un seul temps, aura lieu le 24/09/2025 à 15 heures, heure locale à la Bibliothèque Municipale d'Ambam par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune de d'Ambam siégeant en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier .Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de regroupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de 03 (trois) mois à la date d'ouverture des offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée à l'exception de la caution de soumission.

Critères d'évaluation

Les offres retenues après vérification des pièces administratives seront évaluées sur la base des principaux critères de notation ci-après :

1. Les critères éliminatoires

Il s'agit notamment :

- l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- la non -production au-delà du délai de 48 h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées ;
- non-respect de 70% de « OUI » des critères essentiels;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de prospectus de couleur dans l'original et toutes les copies accompagné de catalogue, dessin ou fiche technique produit par le fabricant ;
- du non-respect de 70 % des spécifications techniques indiquées dans le Descriptif des fournitures du présent DAO ;
- de l'absence de Certificat de Bonne pratique de Fabrication / Distribution, le cas échéant ;
- de l'absence de la Fiche d'Informations Techniques sur les Fournitures
- l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée.

2. Les critères dits essentiels

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.
- Les preuves d'acceptation des conditions du marché : Le soumissionnaire remettra les copies dûment paraphées sur chaque page et signée à la dernière précédée de la mention « *Iu et approuvé* » des documents ci-après :
 - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - Les cahiers des clauses techniques Particulières.

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins 70 % de « oui » à l'ouverture des offres seront admises à l'analyse financière.»

Les autres pièces n'ayant pas fait l'objet de modifications dans le présent additif restent sans changement.



COPIE :

- ARMP
- DD MINMAP
- CHEF SPATRIMOINE DE L'ETAT/DVNT
- ARMP SUD
- PRESIDENT CIPM AMBAM
- INTERESSES
- ARCHIVAGE